



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

LUCERNE – 7 juin 2019

F018 : mise en œuvre de la formation obligatoire jusqu'à 18 ans dans le Canton de Genève

A Genève, plus de mille jeunes, dont la moitié sont mineurs, interrompent chaque année prématurément leur formation, et le canton connaît un des plus bas taux de jeunes certifiés ou diplômés à 25 ans. Conscientes de cela, les autorités cantonales ont entrepris des actions voici plusieurs années pour lutter contre ce phénomène, et cette forte intention politique a été concrétisée jusque dans la constitution: la formation est désormais obligatoire jusqu'à 18 ans! Genève est ainsi devenu pionnier en Suisse dans la lutte contre le décrochage scolaire.

Depuis la rentrée scolaire 2018, tout est mis en œuvre pour que chaque élève soit mieux suivi, mieux orienté et qu'il puisse suivre une formation qui lui convienne, avec un diplôme à la clé : il n'est désormais plus possible de laisser un jeune mineur habitant le Canton sans projet ni solution.

Pour réussir ce challenge, une nouvelle offre de formation pré-professionnelle a été créée, un renforcement du suivi et de l'orientation des élèves a été mis en place et CAP Formations (OFPC) est devenu le guichet unique auquel les jeunes en rupture scolaire peuvent s'adresser pour être accompagnés vers un retour en formation.

Le but de cet atelier est de vous faire découvrir le détail de ces mesures.

Contact :

Sophie Chezeau, Responsable Cap Formations, sophie.chezuau@etat.ge.ch

Gilles Thorel, Secrétaire général adjoint, gilles.thorel@etat.ge.ch